



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

artisans : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 22329

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé quant à la situation des retraités de l'artisanat au regard de la couverture complémentaire santé dont il a été saisi par la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat. En effet, il semble que les contrats individuels sont plus onéreux que les contrats collectifs, alors même que leurs prestations sont moins favorables. Par ailleurs, les retraités, en raison du coût de la cotisation qui augmente avec l'âge, ont souvent recours à des contrats d'entrée de gamme aux garanties modestes qui ne permettent pas de se soigner convenablement. Il lui demande les mesures susceptibles d'être mises en place afin de généraliser l'accès à une couverture complémentaire santé de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22329

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3144